

Le mercredi 26 juin 2002

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mercredi 26 juin 2002 à 19 h au 185, rue Principale à Fort-Coulonge.

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Annette Dumouchel, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Nicole Miller Potvin et Denise Miron Marion et messieurs Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty, Daniel Moreau et Reid Soucie, tous commissaires et formant quorum de même que madame Diane Nault commissaire représentant les parents.

Absences motivées : Mme Line Renaud
 M. Brian Boisvert
 M. Guy Lesage quitte à 20 h 42

Absence non-motivée : M. Stephen Ryan

Sont également présents à cette assemblée :

Mme Marlène Thonnard, Directrice générale

M. Jean-Claude Beaudin, Directeur des services des ressources financières et des
ressources matérielles

M. Mario Auclair, Directeur des services des ressources humaines et
secrétaire général

Le président monsieur Daniel Moreau, salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2002-CC-089

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie, que l'ordre du jour présenté soit adopté avec les ajouts (caractères gras).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Ouverture de la séance
- 1- Ordre du jour
- 2-a) Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2002-05-15
- b) Suivis :
- 3- Parole au public
- 4- Correspondance
- 5- Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
- 6- Agir autrement
- 7- Rapport Shneider
- 8- Plans de réussite des établissements de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (éléments de diagnostic)
- 9- **Demande équipe-école de l'éducation des adultes (Maniwaki)**

Le mercredi 26 juin 2002

B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE jeunes, adultes et formation professionnelle

- 1- Transport par berlines pour l'année scolaire 2002-2003 : résolution
- 2- Allocations aux parents 2002-2003 : résolution
- 3- Résolution d'appui à la municipalité du Canton de Low
- 4- Abandons scolaires par établissement : information
- 5- Orientations des élèves de 5^e secondaire (juin 2002) : information
- 6- Entrepreneurship
- 7- Réforme de l'éducation
- 8- Les plus beaux poèmes des enfants du Québec
- 9- Dépôt des comptes rendus :
 - a) Comité conjoint du comité des politiques pédagogiques et du comité e.h.d.a.a. – enseignants : 2002-05-01 (non adopté)
 - b) Comité de soutien à l'approche orientante : 2002-05-01 (non adopté)
 - c) Comité de coordination pédagogique : 2002-05-13 (adopté)
 - d) Comité de soutien e.h.d.a.a. : 2002-06-05 (non adopté)
 - e) Comité consultatif de transport : 2002-06-07 (non adopté)

C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

- 1- Aliénation du Couvent Ste-Famille
- 2- Demande de modification au Code du bâtiment du Québec
- 3- Nomination des commissaires pour la vérification des chèques
- 4- Adoption du budget de la commission scolaire
- 5- Approbation par la commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres adultes
- 6- Registre des chèques
- 7- Situation financière de la C.E.H.G.
- 8- Appel d'offres public : papier impression
- 9- Vente d'une parcelle de terrain
- 10- Véhicules légers – vente de matériel
- 11- Réfection de la toiture C.E.H.G.
- 12- Contrat de la concession de la cafétéria à E.S.S.C.
- 13- Recyclage d'équipements informatiques
- 14- Dérogation à la politique d'achat
- 15- Soumissions projets PAIP : (dépôt sur place)
 - a) Réfection de la toiture en bardeaux, partie centrale et correctif à l'isolation (École Ste-Marie à Otter Lake)
 - b) Remplacement des portes et cadres, recouvrement des corniches, fascias, remplacement du parement de bois par de l'acier (École Notre-Dame de Grâce à Bouchette)
 - c) Remplacement des portes extérieures (École St-François-de-Sales de Blue Sea) acier pré-peint, fascias, corniches, portes et cadres extérieurs (École Ste-Croix de Messines)
 - d) Remplacement des portes et cadres, recouvrement des corniches et fascias, réfection de la toiture basse (École Pie XII de Maniwaki) Remplacement des gouttières, recouvrement des corniches, soffites, fascias; revêtement en amiante (École Dominique Savio de Montcerf) Remplacement des portes extérieures, soffites en aluminium (École Sacré-Cœur de Grand-Remous)
 - e) Réfection de la toiture (École St-Eugène de Déléage)
 - f) Réfection des finis de plancher dans les classes et corridors (École Ste-Anne de l'Ile du Grand-Calumet)

Le mercredi 26 juin 2002

D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

- 1- Démission à la direction des ressources humaines et secrétariat général
- 2- Nomination à la direction des ressources humaines et secrétariat général
- 3- Confirmation à un poste de direction d'école et de directions adjointes d'école
- 4- Nomination à la direction de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau
- 5- Démission à titre d'enseignant régulier
- 6- Démission secrétaire d'école, établissement du Cœur-de-la-Gatineau
- 7- Programme d'aide aux employés "Bilan 2001-2002"
- 8- Compte rendu C.R.T. P.N.E. (2002-04-22)
- 9- **Nomination à la direction des ressources matérielles**
- 10- **Nomination du directeur général adjoint**
- 11- **Démission d'une enseignante**

E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES

F) AUTRES :

- 1- Questions des commissaires
- 2- Compte rendu du comité de parents du 29 avril 2002
- 3- Comptes rendus du comité consultatif de gestion du 7 mai 2002 et du 4 juin 2002
- 4- Demande de dérogation (huis clos)
- 5- Levée de l'assemblée

PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE : Le mercredi 21 août 2002 à Maniwaki.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-090

Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du 15 mai 2002.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du mercredi 15 mai 2002 du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-3 Parole au public

Une personne présente questionne la direction générale sur le programme d'horticulture offert par le biais d'une entente avec la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

Des questions sont posées relativement au contrat de cafétéria à l'École secondaire Sieur-de-Coulonge.

A-4 Correspondance

Mme Thonnard répond aux questions des commissaires relativement aux pièces contenues au dossier correspondance.

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-091

Commerce de la boisson

CONSIDÉRANT que l'article 9 du projet de loi 100 n'aura, à toutes fins pratiques, aucun effet sur la capacité des jeunes à se procurer de l'alcool puisqu'il existe déjà une multitude de commerçants qui livrent des boissons alcoolisées aux résidences privées;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu pour une commission scolaire de se prononcer en faveur d'un type particulier de commerçants dans ce qui s'apparente à une guerre commerciale;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires doivent être très attentives aux divers problèmes vécus par les jeunes;

CONSIDÉRANT la surconsommation d'alcool par une bonne partie de la population québécoise;

CONSIDÉRANT les effets nocifs de la surconsommation d'alcool;

CONSIDÉRANT la publicité massive auprès des jeunes en faveur de la consommation de boissons alcoolisées, notamment de la bière;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les habitudes de consommation d'alcool (types, marques, quantité) s'établissent rapidement chez les jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà un précédent où la publicité d'un bien de consommation (la cigarette) a été interdite à cause de ses effets néfastes sur la santé;

CONSIDÉRANT qu'il est raisonnable pour une société de protéger ses jeunes et que la liberté de commerce ne peut primer sur la santé de la population;

CONSIDÉRANT qu'il existe divers moyens (notamment par le biais des journaux et des revues) de s'informer sur la qualité des divers produits alcoolisés sans que la publicité ne soit omniprésente dans la vie quotidienne des jeunes;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des ventes de boissons alcoolisées n'est pas une façon acceptable d'augmenter les revenus de l'État québécois;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nicole Miller Potvin :

- de demander au gouvernement du Québec d'interdire la publicité sur les boissons alcoolisées :
 - a) à la télévision
 - b) sur les affiches et panneaux publicitaires extérieurs
 - c) dans les vitrines des dépanneurs et marchés d'alimentation
- de confier au ministère de l'Éducation plutôt qu'à la Société des alcools du Québec le soin d'organiser les campagnes d'information visant à prévenir la consommation d'alcool chez les jeunes et de transférer les budgets nécessaires au MEQ;
- de demander au gouvernement de suspendre l'application de l'article 9 du projet de loi 100 jusqu'à ce qu'il soit modifié de façon à rendre plus stricte l'identification des mineurs;

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-091) suite

- de demander au gouvernement du Québec de renforcer les dispositions de la *Loi sur la protection des consommateurs* de manière à mieux protéger les moins de seize ans;
- d'inviter les autres commissions scolaires à appuyer ces recommandations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-092

Règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Louise Larocque et résolu d'approuver le règlement relatif au jour, à l'heure et au lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, aux fins d'application des dispositions des articles 392, 397 et 398 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A-6 Agir autrement

Madame Thonnard informe les membres du conseil des commissaires des sommes reçues en rapport avec le plan ministériel Agir autrement. Ce plan vise la mobilisation des commissions scolaires, des écoles et des partenaires du milieu pour la réussite des élèves.

A-7 Rapport Shneider

Madame Thonnard expose aux membres du conseil des commissaires les éléments contenus au Rapport Shneider. Ce rapport vise à comprendre le phénomène de la décroissance de la clientèle et de l'intérêt envers la formation professionnelle et technique. Monsieur Shneider présentera le rapport mardi le 2 juillet à 17 h 30 au Château Logue.

A-8 Plans de réussite des établissements de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (éléments de diagnostic)

Madame Thonnard présente le document produit par la direction régionale de l'Outaouais qui circonscrit le plan de réussite consolidé élaboré par notre commission scolaire.

A-9 Demande de l'équipe-école de l'éducation des adultes (Maniwaki)

Madame Thonnard dépose une lettre reçue de la part du personnel du centre d'éducation aux adultes. Cette lettre correspond à une demande d'aide financière dans le but de soutenir l'équipe-centre dans leurs démarches de support face aux élèves.

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-093

Transport par berlines pour l'année scolaire 2002-2003

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la durée des circuits d'autobus, la nature des chemins, les horaires des écoles, la localisation et les besoins de certains élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Lesage de renouveler les contrats de transport par berlines pour l'année 2002-2003 (voir liste en annexe) sur la base des contrats de 2001-2002 et d'y ajouter l'indexation de 2,54 %.

RÉSOLUTION 2002-CC-094

Allocations aux parents pour l'année scolaire 2002-2003

CONSIDÉRANT les besoins particuliers de certains élèves;

CONSIDÉRANT que des élèves demeurent à l'extérieur des circuits des autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif de transport;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre d'autoriser le versement d'allocations aux parents pour l'année scolaire 2002-2003 selon la liste annexée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-095

Résolution d'appui à la municipalité de Low

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité du Canton de Low pour demander une réduction de la vitesse dans le village de Vénosta;

CONSIDÉRANT les nombreux arrêts d'autobus scolaires dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la vitesse de la circulation dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la sécurité des élèves;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond d'appuyer la demande de la municipalité du Canton de Low adressée au Ministère des Transports afin de limiter la vitesse dans la portion de la route 105 traversant le village de Vénosta.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B-4 Abandons scolaires par établissement : information

Madame Thonnard présente un document qui informe sur les départs des élèves depuis le 1^{er} octobre 2001 par établissement.

Le mercredi 26 juin 2002

B-5 Orientations des élèves de 5^e secondaire (juin 2002) : information

Madame Thonnard dépose pour information deux tableaux qui informent le conseil des commissaires de l'orientation future des élèves de la 5^e secondaire de nos écoles secondaires.

RÉSOLUTION 2002-CC-096

Entrepreneurship

Madame Thonnard informe le conseil que dans le cadre du concours entrepreneurship, le projet de l'école de Messines a remporté les honneurs au niveau régional.

IL EST PROPOSÉ par madame Pierrette Guertin qu'une lettre de félicitations soit envoyée à l'école de Messines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B-7 Réforme de l'éducation

Madame Thonnard présente à tous les commissaires le dernier numéro de la revue « Virage Express ».

RÉSOLUTION 2002-CC-097

Les plus beaux poèmes des enfants du Québec

Madame Thonnard dépose un recueil national de poèmes envoyé par le ministre de l'Éducation et dans lequel figurent deux poèmes écrits par une élève de l'école de Blue Sea.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Guy Éthier qu'une lettre de félicitations soit envoyée à l'école de Blue Sea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B-9 Dépôt des comptes rendus

Madame Thonnard ajoute des informations relatives aux différents comptes rendus déposés pour information.

RÉSOLUTION 2002-CC-098

Aliénation du Couvent Ste-Famille

CONSIDÉRANT la demande de la Commission scolaire de rétrocéder le Couvent Ste-Famille à la Corporation Municipale du Canton d'Aumond;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, monsieur François Legault;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Charles Langevin d'autoriser l'aliénation à la Corporation Municipale du Canton d'Aumond sans aucune garantie, moyennant la somme nominale de 1,00 \$;

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro : Quinze D (L-15D) rang Un (rg1), le numéro partie seize T (P-16T) partie 16R (P-16R) rang Un (fr1) au cadastre officiel de la Corporation Municipale du Canton d'Aumond, circonscription foncière de la Vallée-de-la-Gatineau, province de Québec;

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Commission scolaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-099

**Demande de modification au Code
du bâtiment du Québec**

CONSIDÉRANT que depuis le 7 novembre 2000, le Québec a adopté par le décret 953-2000 le Code de construction du Québec et que c'est ce code qui est maintenant appliqué pour l'ensemble des travaux de construction ou de transformation d'édifices publics;

CONSIDÉRANT que certaines des nouvelles exigences apparaissant dans ce même code impliquent des coûts supplémentaires lorsqu'une commission scolaire réalise des travaux de transformation dans un établissement scolaire, notamment le paragraphe 2 de l'article 10.3.2.2 obligeant de gicler les parties d'un bâtiment faisant l'objet de modifications;

CONSIDÉRANT que toutes les commissions scolaires du Québec sont tenues de respecter les prescriptions du Code de construction du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que les établissements scolaires faisant partie du groupe A, division 2, du Code de construction du Québec, soient dispensés de l'application dudit article lorsqu'il s'agit de travaux n'entraînant pas de modification de l'usage réel ni une augmentation de risque d'incendie;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec de faire les représentations nécessaires auprès des autorités gouvernementales responsables de l'adoption et de l'application du Code de construction du Québec adopté par le décret 953-2000 afin de faire abroger ou modifier le paragraphe 2 de l'article 10.3.2.2 dudit code faisant obligation de gicler un bâtiment (scolaire) lors de travaux de modifications visés par ce code;

QUE copie de la présente résolution soit adressée à l'ensemble des commissions scolaires du Québec, ainsi qu'au ministre de l'Éducation du Québec, Monsieur Sylvain Simard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-100

**Nomination des commissaires pour
la vérification des chèques pour
l'année 2002-2003**

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond que la vérification des chèques soit faite à tour de rôle par les commissaires suivants :

Date	Lieu	Commissaires
Juillet – août 2002	Maniwaki	Diane Nault
Septembre 2002	Fort-Coulonge	Guy Éthier
Octobre 2002	Maniwaki	Reid Soucie
Novembre 2002	Fort-Coulonge	Louise Larocque
Janvier 2003	Gracefield	Guy Lesage
Février 2003	Otter Lake	Daniel Moreau
Mars 2003	Maniwaki	Annette Dumouchel
Avril 2003	Fort-Coulonge	Charles Langevin
Mai 2003	Maniwaki	Denise Miron Marion
Juin 2003	Fort-Coulonge	Line Renaud

(RÉSOLUTION 2002-CC-100) suite

Cette vérification se fera au bureau de la direction du service des ressources financières avant l'assemblée du conseil des commissaires. Les registres seront joints au dossier de l'assemblée pour examen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-101

Adoption du budget de la Commission scolaire

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2002-2003;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit des revenus égaux ou supérieurs aux dépenses;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de **1 131 633 936 \$** en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2002-2003;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35\$;

CONSIDÉRANT que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-102

Approbation par la Commission scolaire des budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes

CONSIDÉRANT les budgets adoptés par les conseils d'établissement (article 95);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres des adultes (article 276);

CONSIDÉRANT les documents déposés "Résolutions des conseils d'établissement adoptant les budgets 2002-2003 des écoles ou des centres et les budgets des établissements";

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes sous réserve des réajustements qui pourront être apportés en cours d'année selon les effectifs réels et de toute autre modification pouvant affecter les revenus et les dépenses de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-103

Registre des chèques

CONSIDÉRANT la vérification des registres des chèques qu'a effectuée la commissaire madame Diane Nault;

CONSIDÉRANT que les observations de la commissaire vérificatrice indiquent que toutes les transactions apparaissent conformes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Diane Nault que les registres des chèques de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour les mois de mai et juin 2002 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-104

Situation budgétaire de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

CONSIDÉRANT la situation budgétaire difficile que vit la Cité étudiante de la Haute-Gatineau depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT qu'elle prévoit un déficit cumulé de 210 000 \$ pour l'année se terminant le 30 juin 2002;

CONSIDÉRANT que le directeur du service des ressources financières et la direction de l'école ont travaillé à la préparation d'un plan de redressement afin de régulariser la situation financière d'une façon récurrente;

CONSIDÉRANT la proposition du conseil de l'établissement;

CONSIDÉRANT que la participation demandée à la Commission scolaire dans la proposition, est équivalent au montant du déficit de la C.E.H.G. lors de l'entrée en fonction de la nouvelle direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Diane Nault que la Commission scolaire participe pour un montant de 105 000 \$ au déficit cumulé de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau et en contrepartie celle-ci devra résorber d'une façon récurrente une somme de 100 000 \$ dans sa structure organisationnelle ainsi que le solde de 105 000 \$ du déficit cumulé estimé au 30 juin 2002 sur trois ans soit 35 000 \$ en 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-105

Appel d'offres public pour papier impression

CONSIDÉRANT la demande de prix du papier impression;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes de prix;

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-105) suite

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire monsieur Daniel Moreau et résolu d'accepter les demandes de prix suivantes:

- 5 885 000 (Papier blanc 8 ½ x 11) = 48 196,85 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

- 213 000 (Papier blanc 8 ½ x 14) = 2 241,78 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

- 310 000 (Papier blanc 11 x 17) = 5 163,23 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

- 188 500 (Papier couleur 8 ½ x 11) = 2 213,76 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

- 66 000 (Papier couleur 8 ½ x 14) = 998,30 \$ (taxes incluses)

NOM : Service Informatique D.L. inc.

le tout selon le devis et le tableau comparatif préparé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-106

Vente d'une parcelle de terrain

CONSIDÉRANT la demande de M. Louis Soucie et de Mme Angela Pompetti;

CONSIDÉRANT que le père de M. Soucie est propriétaire de la terre voisine du terrain et que celle-ci est zonée terre agricole donc dans l'impossibilité pour M. Louis Soucie de se construire;

CONSIDÉRANT que l'offre est selon la valeur marchande, environ 2 500 \$ l'acre;

CONSIDÉRANT que la Commission et la direction de l'école n'a aucun besoin pour cette parcelle de terre;

CONSIDÉRANT que les sommes seront utilisées à des fins d'investissement à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge;

CONSIDÉRANT que la Commission n'a plus à demander l'autorisation du Ministre pour aliéner un immeuble dont la valeur n'excède pas 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion que la Commission vende à M. Louis Soucie et Mme Angela Pompetti une parcelle de terrain mesurant 183 mètres de front sur 85 mètres de profondeur pour une superficie d'environ trois (3) acres qui fait partie du cadastre officiel de Mansfield et Pontefract, rang 11, partie du lot 12 et 13 située au 250 rue du Chemin de la Chute à Mansfield dont le numéro de matricule est 8779-828050;

Que le montant de la vente soit la somme de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$);

Que tous les frais soient la responsabilité de l'acheteur;

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-106) suite

Que le président et la directrice générale soient mandatés pour signer tous les documents à cet effet au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-107

Vente de matériel, véhicules légers

CONSIDÉRANT la demande du centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau pour vendre du matériel;

DESCRIPTION	PRIX DE VENTE	ACHETEUR
Lot 1 : Mobylette Suzuki Modèle FA50 1984	15,00 \$	M. J-Bernard Rochefort
Lot 2 : Mobylette (pièces) Terrot Modèle 49CC		
Lot 3 : Scooter 125 (Gold) Honda Modèle Elite	75,00 \$	M. Richard Renaud
Lot 4 : Scooter (rouge) Honda Modèle Gyro	109,95 \$	M. Serge Lacourcière
Lot 5 : Moto (bleu-blanc) Honda Modèle 650 CX Turbo 1983	250,00 \$	M. Martin Lacroix
Lot 6 : Poste à souder M.I.C. Canadian Air liquid (Miller) Modèle RF 15 FC600	520,00 \$	M. Patrick Giroux
Lot 7 : Poste à souder T.I.G. Airco	228,75 \$	M. Carl Mathieu
Lot 8 : Poste à souder AC Miller Modèle 300-SP		
Lot 9 : Poste à souder AC Miller Modèle 300-SP		
Lot 10 : Moto marine Kawasaki Modèle JETSKI TS	250,00 \$	M. J-Pierre Morin

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Nicole Miller Potvin et résolu d'accepter les transactions décrites ci-haut.

Monsieur Lucien Desnoyers est autorisé à signer les documents pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CCC-108

Réfection de la toiture de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réfection de la toiture à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-108) suite

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire monsieur Reid Soucie et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : **Les Toitures Marcel Raymond et fils au montant de 727 073,02 \$** pour exécuter les travaux de réfection de la toiture à la Cité Étudiante de la Haute-Gatineau.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-109

Contrat de la concession de la cafétéria à l'école secondaire Sieur-de-Coulonge

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse des soumissions faite par le comité de cafétéria ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de cafétéria;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchel et résolu que le contrat de concession de la cafétéria de l'école secondaire Sieur-de-Coulonge soit accordé à madame Bernice Viau à compter du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 avec une clause de renouvellement.

Le président et la directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-110

Recyclage d'équipements informatiques

CONSIDÉRANT la procédure concernant la destruction du matériel informatique non vendable (RM-704-06);

CONSIDÉRANT les problèmes environnementaux causés par l'enfouissement des produits informatiques;

CONSIDÉRANT que le ramassage d'équipements se fera gratuitement;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre que la Commission scolaire autorise les directions d'établissement à déroger de la procédure RM-704-06 afin de participer au recyclage de nos équipements informatiques avec des firmes spécialisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-111

Dérogation à la politique d'achat

CONSIDÉRANT que la politique d'achat ne permet pas de faire des achats de biens usagers;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école;

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-111) suite

CONSIDÉRANT les prix très raisonnables;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Madeleine Aumond de déroger à la politique d'achat et d'accepter les paiements suivants :

- 832,00 \$ à Mme Diane Bélec pour du matériel de cafétéria
- 650,00 \$ à M. Daniel Larche pour un Kayak

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-112

Réfection de la toiture en bardeaux, partie centrale et correctif à l'isolation à l'école Ste-Marie à Otter Lake

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réfection de la toiture en bardeaux, partie centrale et correctif à l'isolation de l'école Ste-Marie à Otter Lake;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire monsieur Reid Soucie et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : Lance Construction au montant de : 21 298,65 \$ pour exécuter les travaux de réfection de la toiture en bardeaux, partie centrale et correctif à l'isolation de l'école Ste-Marie à Otter Lake.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-113

Remplacement des portes et cadres, recouvrement des corniches, fascias et remplacement de parement de bois par de l'acier à l'école Notre-Dame-de-Grâces à Bouchette

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le remplacement des portes et cadres, recouvrement des corniches, fascias et remplacement de parement de bois par de l'acier à l'école Notre-Dames de Grâces de Bouchette;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Linda Lefebvre et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : Vitrierie Maniwaki au montant de 50 585,60 \$ pour exécuter les travaux de remplacement des portes et cadres, recouvrement des corniches, fascias et remplacement de parement de bois par de l'acier à l'école Notre-Dames de Grâces de Bouchette.

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-113) suite

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-114

Remplacement des portes extérieures à l'école St-François-de-Sales de Blue Sea et acier pré-peint, fascias, corniches, portes et cadres extérieurs à l'école Ste-Croix de Messines.

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le remplacement des portes extérieures à l'école St-François-de-Sales de Blue Sea et acier pré-peint, fascias, corniches, portes et cadres extérieurs à l'école St-Croix de Messines;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le commissaire monsieur Guy Éthier et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : Vitrierie Maniwaki au montant de 56 858,44 \$ pour exécuter les travaux de remplacement des portes extérieures à l'école St-François-de-Sales de Blue Sea et acier pré-peint, fascias, corniches, portes et cadres extérieurs à l'école Ste-Croix de Messines.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-115

Remplacement des portes, cadres, recouvrement des corniches et fascias, réfection de la toiture basse à l'école Pie XII de Maniwaki et remplacement des gouttières, recouvrement des corniches, soffites, fascias, revêtement en amiante à l'école Dominique Savio de Montcerf ainsi que le remplacement des portes extérieures, soffites en aluminium à l'école Sacré-Cœur de Grand-Remous.

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-115) suite

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le remplacement des portes, cadres, recouvrement des corniches et fascias, réfection de la toiture basse à l'école Pie XII de Maniwaki et remplacement des gouttières, recouvrement des corniches, soffites, fascias; revêtement en amiante à l'école Dominique Savio de Montcerf, ainsi que le remplacement des portes extérieures, soffites en aluminium à l'école Sacré-Cœur de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Madeleine Aumond et résolu d'accepter la plus basse soumission soit : Vitrierie Maniwaki au montant de 72 993,96 \$ pour exécuter les travaux de remplacement des portes, cadres, recouvrement des corniches et fascias, réfection de la toiture basse à l'école Pie XII de Maniwaki et remplacement des gouttières, recouvrement des corniches, soffites, fascias; revêtement en amiante à l'école Dominique Savio de Montcerf ainsi que le remplacement des portes extérieures, soffites en aluminium à l'école Sacré-Cœur de Grand-Remous.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-116

Réfection de la toiture à l'école St-Eugène de Déléage

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres en date du 28 juin prochain pour la réfection de la toiture à l'école St-Eugène de Déléage;

CONSIDÉRANT que les travaux doivent être effectués durant l'absence des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Diane Nault et résolu d'accepter la plus basse soumission pour exécuter les travaux de réfection de la toiture à l'école St-Eugène de Déléage.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-117

Réfection des finis de plancher dans les classes et corridors de l'école Ste-Anne de l'Ile du Grand-Calumet

CONSIDÉRANT la liste des travaux majeurs adoptée au conseil des commissaires en date du 27 mars 2002;

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-117) suite

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réfection des finis de plancher dans les classes et corridors à l'école Ste-Anne de l'Ile du Grand-Calumet;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Robert Ledoux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la commissaire madame Annette Dumouchel et résolu d'accepter la plus basse soumission pour exécuter les travaux de réfection des finis de plancher dans classes et corridors à l'école Ste-Anne de l'Ile du Grand-Calumet.

De plus, il est résolu que le président, monsieur Daniel Moreau et la directrice générale, madame Marlène Thonnard, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-118

Démission à la direction des ressources humaines et au secrétariat général

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction générale par monsieur Mario Auclair, directeur des ressources humaines et secrétaire général;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Louise Larocque de prendre acte de la démission de monsieur Auclair en date du 28 juin 2002 à titre de directeur des ressources humaines et secrétaire général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-119

Nomination à la direction des ressources humaines et au secrétariat général

CONSIDÉRANT la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau d'engager monsieur Michel Houde à titre de directeur des ressources humaines et secrétaire général à compter du 5 août 2002.

Monsieur Houde sera soumis à une période probatoire d'une année scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-120

Confirmation à un poste de direction d'école et de directions adjointes d'école

CONSIDÉRANT la fin de la période probatoire prévue pour chacune et chacun des membres du personnel de direction d'école concernés;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive reçue de la part de la supérieure immédiate des membres du personnel de directions d'école concernés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre de confirmer les personnes suivantes au poste détenu à titre de membres du personnel de direction d'école :

- Madame Manon Lauriault, directrice à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau;
- Monsieur François Côté, directeur adjoint à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau;
- Monsieur Richard Leblanc, directeur adjoint à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-121

Nomination à la direction de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT la politique de dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Linda Lefebvre, de nommer monsieur Serge A. Talbot à titre de directeur de l'établissement du Cœur-de-la-Gatineau. Monsieur Talbot entrera en fonction le 5 août 2002 et sera soumis à une période probatoire d'une durée d'une (1) année scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-122

Démission à titre d'enseignant régulier

CONSIDÉRANT l'affichage passé du poste d'orthopédagogue (poste régulier temps plein) à l'Établissement primaire Pontiac;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Reid Soucie, que monsieur Pierre Fréchette soit affecté, conformément à l'article (5-2.02 c), au poste d'orthopédagogue à l'Établissement primaire Pontiac à compter du 12 août 2002 et, de prendre acte de la démission de monsieur Fréchette, en date du 9 août 2002, à titre d'enseignant régulier au champ 1 «Adaptation scolaire». Monsieur Fréchette enseignait à l'Établissement primaire Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-123

Démission à un poste de secrétaire d'école

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par madame Monique Lacroix , secrétaire d'école à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nicole Miller Potvin de prendre acte de la démission de madame Monique Lacroix en date du 2 août 2002 à titre de secrétaire d'école à l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-7 Programme d'aide aux employés

Monsieur Auclair dépose pour information le bilan cumulatif de l'année scolaire 2001-2002.

D-8 Compte rendu CRT PNE (2002-04-22)

Monsieur Auclair dépose pour information le compte rendu du comité de relation de travail PNE.

RÉSOLUTION 2002-CC-124

Nomination à la direction des ressources matérielles

CONSIDÉRANT la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la politique en dotation en personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de nommer monsieur Robert Ledoux à titre de directeur des ressources matérielles. Monsieur Ledoux entrera en fonction à compter du 15 octobre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-125

Nomination du directeur général adjoint

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Marlène Thonnard, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nicole Miller Potvin de nommer monsieur Jean-Claude Beaudin, à titre de directeur général adjoint à compter du 1^{er} juillet 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-126

Démission à titre d'enseignante

CONSIDÉRANT la lettre déposée à la direction des ressources humaines par madame Nathalie Proulx, enseignante à l'établissement secondaire Pontiac;

Le mercredi 26 juin 2002

(RÉSOLUTION 2002-CC-126) suite

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Denise Miron Marion de prendre acte de la démission de madame Nathalie Proulx, en date du 19 juin 2002, à titre d'enseignante régulière au champ 1 "adaptation scolaire". Madame Proulx enseignait à l'établissement secondaire Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-127

Participation à l'AQETA

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Nicole Miller Potvin que les commissaires désireux de participer au Colloque de l'AQETA puissent s'y inscrire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-2 Compte rendu du comité de parents du 29 avril 2002

Le compte rendu du comité de parents du 29 avril 2002 est déposé pour information.

F-3 Comptes rendus du comité consultatif de gestion du 7 mai 2002 et du 4 juin 2002

Les comptes rendus du comité consultatif de gestion sont déposés pour information.

RÉSOLUTION 2002-CC-128

Huis-Clos

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel que le point F-4 de l'ordre du jour soit discuté en huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-129

Réouverture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2002-CC-130

Demande de dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 32 : inscription à l'éducation préscolaire et primaire (1^{re} année)

CONSIDÉRANT que l'enfant a commencé sa scolarisation hors Québec;

CONSIDÉRANT les critères d'admission hors Québec;

CONSIDÉRANT que l'enfant réside à Rapide-des-Joachims;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Annette Dumouchel d'accorder la demande de dérogation à l'article 32 du règlement concernant le régime pédagogique au primaire et à l'éducation préscolaire, afin de permettre pour l'année 2002-2003 à l'élève dont le numéro de fiche est 0066159 de poursuivre sa scolarisation en classe de première année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le mercredi 26 juin 2002

RÉSOLUTION 2002-CC-131

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Daniel Moreau que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prochaine assemblée ordinaire : le mercredi 21 août 2002 à Maniwaki.

Secrétaire général

Président